



Luxembourg, le 29 juin 2017

Monsieur Hubert FABRI
SOCFIN S.A
4, Avenue Guillaume

L-1650 LUXEMBOURG

Concerne : responsabilité sociale des entreprises / circonstance spécifique SOCAPALM

Monsieur,

Par la présente, je me permets de m'adresser à vous en tant que dirigeant de l'actionnaire majoritaire de la société camerounaise SOCAPALM, dont la production d'huile de palme a entraîné des plaintes répétées de la part non seulement des travailleurs concernés, mais encore des populations locales.

Cette situation avait abouti au dépôt d'une plainte le 3 décembre 2010 auprès des points de contact (PCN) français, belge et luxembourgeois – qui sont les instances nationales chargées de la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE en matière de conduite responsable des entreprises multinationales – et les avait amené à chercher à travers diverses interventions et médiations, auxquelles SOCFIN a partiellement participé, à favoriser la recherche d'une solution.

Si, manifestement, SOCFIN a affiché assez récemment – et notoirement lors d'une entrevue organisée par le Point de Contact National belge en date du 29 septembre 2016 – une attitude constructive, caractérisée notamment par une démarche cohérente consistant à développer une véritable politique d'entreprise en matière de responsabilité sociale, les espoirs ainsi suscités de voir une transposition concrète, suivie d'effets tangibles au Cameroun au sein de sa filiale SOCAPALM, ont été quelque peu déçus.

Je me permets de vous renvoyer, à cet égard, au communiqué final du PCN belge du 15 juin 2017 et au dernier communiqué du PCN français du 18 mai 2016, qui me semblent bien résumer la situation, et qui, cela est tout aussi important, formulent des recommandations que je ne peux que faire miennes, tout en vous invitant à veiller à la transposition de manière palpable et vérifiable du plan d'action pour SOCAPALM, plan dont vous êtes, au moins indirectement, à l'origine.



Naturellement, malgré cette situation que nous déplorons, la société SOCFIN a vocation à participer au suivi du dossier et en particulier à la réunion de suivi projetée par le PCN belge dans un an afin de faire le point au sujet des recommandations formulées dans son communiqué pré-mentionné.

Il me semble qu'une telle démarche, en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE, est aujourd'hui incontournable, et qu'à défaut de s'engager résolument dans cette voie, les effets sur l'image de l'entreprise et de ses actionnaires constitueront un réel handicap.

Je souhaite encore saisir cette occasion pour vous rappeler, en tant qu'Etat de l'établissement de la société SOCFIN, que le Luxembourg poursuit de longue date une politique aussi cohérente qu'ambitieuse en matière de promotion des droits de l'Homme ainsi que de développement et d'aide pour les populations de pays en voie de développement.

Il me paraît essentiel dans ce contexte et dans une perspective de présence durable, que les entreprises établies au Luxembourg, ainsi que leurs filiales ou les sociétés dans lesquelles elles exercent un contrôle, soient en phase avec cette politique nationale.

Je suis disposé, naturellement, à recueillir vos remarques et à examiner d'éventuelles propositions dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Économie

Christian SCHULLER
Point de Contact National

Tom THEVES
Premier Conseiller de Gouvernement